VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 30 octobre 2023
PORTANT REGLEMENTATION
DE PERMISSION DE VOIRIE et STATIONNEMENT

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de démolition au 15 Place Flandres Dunkerque, par l'entreprise Berry TP, 22 av. St Amand, 18200 MEILLANT à compter du 15 novembre 2023 et jusqu'au 1er décembre 2023
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1er : La commune donne permission de voirie à l'entreprise Berry TP, 22 av. St Amand, 18200 MEILLANT, du 15 novembre 2023 et jusqu'au 1er décembre 2023, aux droits des travaux.

Article 2ème : Le stationnement des véhicules sera interdit aux droits des travaux

Article 3ème : La signalisation sera mise en place par l'entreprise

Article 4ème : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20231030-2023_93AR-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/11/2023

Le Maire,
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT

Publié sur le site internet de la commune le 31.10.2023